

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & ARTS DIVERS.

SEUL DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Les abonnés qui ne peuvent pas se procurer le journal à Roanne, peuvent s'adresser à l'un des correspondants suivants :
 Coteau, Perrier, St-Vincent, St-Cyr-de-Favère, Cordelle, Parigny, Commaille-Vernay, Nerville, St-Marcel-de-Félines, St-Jodard, Pina, Néronde, Ste-Agathe-en-D., Violay, Bussières, St-Cyr-de-V., Ste-Colombe, Villers, St-Maurice, Villenontais, Chénier, Leuilly, Oudry, Riorge, Mahy, Pouilly-s.-Châtenay, St-Pierre, St-Nizier, Régnay, St-Victor.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1882, dans les trois journaux suivants : Le Mémorial de la Loire, le Journal de Montbrison et l'Echo Roannais.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE,
 Chez M. Ferrière, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.

Chez M. SAUZON, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS.

Chez M. HAYAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.
 — MM. LAFITE & BULLIER ET C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Départ de la Poste au Bureau de Roanne.

3 h. 30 du m. : St-Just-en-Chevy, Tarare

Cours, Thizy et r. Amplepuis et r., Digois

et r., ligne de St-Etienne.

7 h. du m. : Belmont, Charolais et route,

11 h. du m. : lignes de Lyon, Lyon à Marseille

et Paris, Amplepuis, Cours, St-Symphorien

Thizy et Tarare.

6 h. du soir : toute la ligne de Paris.

9 h. du soir : lignes de Lyon et de Paris.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'ÉTÉ, A DATER DU 1^{er} JUILLET, ENTRE PARIS ET LYON).

Trains se dirigeant sur Lyon.

Trains se dirigeant sur Paris.

	Paris	Montargis	Moulins	St-Germain- des-Fossés	St-Martin- d'Estreux	Lapalisse	St-Germain- Lespinasse	ROANNE	Le Coteau	St-Cyr-de- Favère	Vendanges	St-Jodard	Babigny	Fours	Montbrison	St-Etienne	Givors	Lyon
matin	6.15	7.15	7.45	7.55	8.15	8.35	8.55	9.15	9.35	9.55	10.15	10.35	10.55	11.15	11.35	11.55	12.15	12.35
matin	6.45	7.45	8.15	8.25	8.45	8.65	8.85	9.05	9.25	9.45	9.65	9.85	10.05	10.25	10.45	10.65	10.85	11.05
matin	7.15	8.15	8.45	8.55	9.15	9.35	9.55	9.75	9.95	10.15	10.35	10.55	10.75	10.95	11.15	11.35	11.55	11.75
soir	8.30	9.30	10.00	10.10	10.30	10.50	10.70	10.90	11.10	11.30	11.50	11.70	11.90	12.10	12.30	12.50	13.10	13.30
soir	8.55	9.55	10.25	10.35	10.55	10.75	10.95	11.15	11.35	11.55	11.75	11.95	12.15	12.35	12.55	13.15	13.35	13.55

du chemin de fer dans leurs résistances calculées.

« A ce point de vue, les pétitionnaires se maintiennent dans leur droit rigoureux quand ils sollicitent l'achèvement du chemin de Roanne dans un court délai.

« Le moment est, d'ailleurs, opportun. L'industrie des différentes localités qui sillonnent la voie de fer est en pleine crise. Les ouvriers, voués à un rigoureux chômage, seront utilement occupés aux travaux de terrassement, et le gouvernement de l'Empereur aura témoigné une fois de plus de son action bienfaisante en procurant d'utiles ressources aux travailleurs honnêtes et en contraignant une puissante compagnie financière à subir le joug de la loi commune. »

Si nous sommes bien informé, dit le *Mémorial de la Loire*, le gouvernement songerait à l'exécution d'un projet d'une utilité majeure pour le département de la Loire. Il s'agirait de continuer et conduire jusqu'à Saint-Etienne le canal de Givors et de mettre ainsi notre ville et le bassin industriel dont elle est le centre en communication directe par une voie navigable avec le Rhône.

On nous annonce que des études vont être entreprises dans ce but; peut-être même sont-elles déjà commencées.

La continuation du canal de Givors jusqu'à Saint-Etienne nécessiterait une dépense évaluée approximativement, dit-on, à une vingtaine de millions.

Il serait superflu de faire ressortir les immenses avantages qui en résulteraient pour nos contrées. Ouvrir à Saint-Etienne et aux villes industrielles qui se trouvent dans ce rayon, à Saint-Chamond, à Rive-de-Gier, un débouché facile et économique vers le Rhône et les divers centres de consommation desservis par cette grande artère fluviale, ce serait sans contredit contribuer puissamment au développement et à la prospérité de nos industries en exonérant la plupart d'entre elles du poids énorme des tarifs qui leur sont infligés par la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée. Les mêmes marchandises qui paient sur la section de Rhône et Loire dix centimes par tonne et par kilomètre, transportées par bateaux sur le canal de Givors, ne seraient soumises qu'à un tarif de trois ou de quatre centimes, comme sur les autres canaux français. Ce serait donc un dégrèvement de 60 à 70 0/0.

La Compagnie comprendrait-elle enfin la faute qu'elle a commise en opposant une résistance invincible à toutes les sollicitations qui se sont produites dans le but de la déterminer à un abaissement de ses tarifs? Les chambres de commerce, les conseils généraux, les organes de nos populations industrielles, la presse, l'administration elle-même par la voix de ses représentants les plus élevés, ont en vain multiplié les réclamations. Tout a été inutile. Que le projet dont nous entretenons nos lecteurs se réalise et elle sera durement punie de son obstination ou, pour mieux dire, de son aveuglement.

— Lundi dernier, 20 octobre un crime horrible a jeté la consternation dans la commune d'Estivareilles. Vers les cinq heures du soir, une jeune enfant se disposait à ramener son bétail chez ses parents, lorsqu'elle eut entendu des gémissements qui lui parurent sortir du petit bois situé au milieu de la prairie où paissait son troupeau; elle se dirigea à la hâte de ce côté, et voit tout à coup dans la partie la plus épaisse, une jeune fille de sa commune, étendue à terre sur le dos, les deux mains liées à un arbre par une corde au-dessus de la tête, la tête fixée à cet arbre par un mouchoir qui lui baillonnait en même temps la bouche, et les pieds attachés par un mouchoir à un autre arbre. Le malfaiteur qui l'avait ainsi garrottée s'était livré sur elle au dernier des outrages, puis il l'avait abandonnée dans ce bouquet de bois situé au lieu des Closés, à une distance de 25 minutes du bourg d'Estivareilles.

Cette jeune enfant s'empressa de détacher la malheureuse victime, qui n'est âgée que de 18 ans et qui appartient à une honorable famille du bourg d'Estivareilles.

Depuis le jour du crime elle n'a pas quitté le lit et sa santé est dans un état des plus alarmants.

La justice se livre aux plus actives recherches; espérons que ce méfait ne restera pas impuni. (Courrier de Saint-Etienne).

Jusquels ma pauvre existence était ainsi perpétuellement ballottée.

Sir Ralph — que j'appelais mon père — pouvait avoir cinquante-cinq ans. C'était un petit homme maigre, au teint biffé, aux yeux caves, à la voix méchante. Il avait trouvé en naissant une fortune toute faite; aussi, ne s'était-il jamais occupé de négoce ou d'affaires. On lui avait donné une brillante éducation dont il avait, du reste, merveilleusement profité. Les vingt plus belles années de sa vie avaient été employées au service de son pays. Arrivé à la quarantaine, il quitta la lieutenantance qu'il avait au Cap et revint chez lui se consacrer à ses fatigues militaires, par l'étude et les joies saines de l'esprit. A part quelques heures accordées à la chasse, à de rares visites — son caractère massé et altier rendait son commerce médiocrement commode. Il s'entendait le reste du temps dans sa bibliothèque, la plus belle, la plus riche, la plus magnifique que j'aie jamais vue. Malheur alors à celui qui le dérangeait — fût-ce master Hodges, lui-même, celui de ses gens qu'il préférait.

Nul que l'intendant n'avait le droit de mettre le pied dans ce sanctuaire, et, n'était le besoin d'épousseter un peu ses chers bouquins et de balayer le plancher, je gage bien que sir Ralph lui en eût aussi interdit l'entrée.

Quoi qu'il en soit, master Hodges me permit d'aller à la bibliothèque, il m'y engagea même; car vous devez imaginer que l'audace d'une telle déshérence ne pouvait éclipser d'elle-même dans mon cerveau. Je n'osai d'abord, mais, le perfide intendant me persuada si bien que mes timidités étaient ridicules, chimériques, que mon père ignorait toujours mes visites à ses livres durant son absence, je me laissai persuader. — La tentation était aussi trop forte! Tous nos poètes, nos historiens, nos orateurs, étaient là splendement reliés, enrichis des armes de sir Ralph.

Peut-être le nom de perfide dont je viens de gratifier master Hodges vous étonne-t-il; après les favorables dispositions qu'il me montrait. Aidez la fin de mon récit et vous verrez combien il en a mérité un bien plus odieux encore.

Il était bon pour moi, master Hodges, il accusait mon père de dureté, d'injustice; il m'exhortait à prendre patience, à ne pas m'intimider, à le regarder en face, à lui résister.

(France Littéraire.)

BOUTÉ DE VILLIERS.

A continuer.

— On a enterré Vendredi matin, au cimetière de Loyasse, une femme morte d'hydrophobie. Morte à la main, le 15 août, par un petit chien, cette malheureuse a expiré jeudi, dans d'affreuses convulsions, ayant conservé jusqu'à la fin si par faitement sa connaissance, qu'elle suppliait M. Guichon, pharmacien, qui lui apportait des remèdes, et le digne prêtre qui lui conféraient le saint-viatique de s'éloigner d'elle à ce moment fatal.

— Le 19 octobre, la nommée Eugénie Plasse, âgée de 19 ans, de la commune de Marilly-le Pavé, mena dans l'après-midi ses bestiaux paître aux champs. Ses parents ne la voyant pas revenir à la chute du jour, se mirent à sa recherche et la trouvèrent morte, la tête dans un fossé de très-peu de profondeur.

Cette fille était atteinte d'épilepsie, et c'est, on le suppose, dans un accès qu'elle est tombée dans le fossé où elle a péri par asphyxie.

— Deux jeunes gens d'Amplepuis, deux frères, partirent pour la Californie vers 1848. L'un d'eux vint voir sa famille il y a déjà quelques années et reparti bientôt; l'autre n'était pas revenu au pays; depuis lors il s'était embarqué vers le 11 juin dernier sur le navire le *Garden-Galt*, dans le but de revoir ses parents et son pays natal; mais le navire sur lequel se trouvait notre compatriote fit naufrage, et équipage et passagers furent engloutis sous les flots. M. A. Chavanne, c'est le nom de ce jeune homme, fut heureux d'avoir eu la précaution de se munir de deux appareils de sauvetage et par ce moyen il s'est soutenu sur l'océan pendant vingt-trois heures, après lesquelles il fut recueilli dans une embarcation montée par des mexicains qui lui donnèrent les plus grands soins. Après avoir réparé ses forces et s'être remis des tortures morales qu'il avait éprouvées, il fut obligé de retourner à San Francisco, afin de se procurer une seconde fois ce qu'il lui fallait pour son voyage, puis il s'embarqua de nouveau et arriva il y a huit jours au sein de sa famille. C'est animé des sentiments de foi et de reconnaissance pour une aussi éclatante protection de la divine Providence, qu'il a fait célébrer, le 23 octobre, une messe solennelle d'actions de grâces, dans l'église paroissiale d'Amplepuis. (Journal de Villefranche).

— Avant-hier dans la soirée, à Paris, un homme d'environ trente-cinq ans aborda sur le boulevard un sergent de ville et lui dit: — Monsieur, comme il faut qu'un agent de l'autorité assiste aux exécutions, vous allez assister à la mienne. En même temps, il tira de dessous son paletot un pistolet qu'il porta vivement à sa tête, et, si son bras n'eût été arrêté à temps, il allait se brûler la cervelle.

Son arme était chargée et amorcée. On le conduisit au poste et, lorsque son exaltation se fut calmée, on sut que c'était un sieur F..., occupant une position convenable, que plusieurs fois déjà il avait failli perdre à cause de son penchant immodéré pour les liqueurs fortes. Cette passion fatale lui avait occasionné de grands désagréments et la perte d'une partie de sa fortune.

Après avoir essayé en vain mille moyens de vaincre ce funeste entraînement, il s'était, sous l'influence de l'absinthe, jugé et condamné à mort. Il s'était procuré un pistolet, et, si on ne l'eût empêché, il aurait procédé à sa propre exécution.

Cette action excentrique étant un grave symptôme de la folie dite alcoolique, les parents de M. F... ont pris l'engagement de le faire admettre dans une maison de santé.

— L'Abeille de Fontainebleau appelle l'attention sur un cas d'empoisonnement assez extraordinaire, qui vient d'attrister la commune de Saint-Martin-en-Bière.

Plusieurs manouvriers avaient emporté, comme d'habitude, leur boisson dans une gourde, et lorsque, à l'heure du repas, ils en eurent fait usage, ils furent tous pris de coliques; l'un d'eux, qui avait épuisé le liquide, expira au bout de quelques instants.

On ouvrit la gourde, et on trouva au fond, un champignon. On peut penser que cette gourde n'avait pas été bien séchée, qu'il s'y était formé de la moisissure, et que cette moisissure avait produit le champignon qui a failli causer la mort de plusieurs personnes.

Un pareil fait ne saurait recevoir trop de publicité dans l'intérêt des campagnes, où les travailleurs ont coutume d'enfermer leur boisson dans une gourde, de préférence à une bouteille ou à un autre vase.

— On a retrouvé dans un tiroir du bureau de l'ambassade japonaise, au grand hôtel du Louvre, le brouillon d'une lettre écrite à un des dignitaires de Yédo: c'est un récit de la visite que les ambassadeurs ont faite à la Bourse. « Pour éviter la curiosité publique », dit le narrateur, nous étions montés à la galerie supérieure, d'où l'on aperçoit une foule de gens qui se débattaient autour d'un barrage en bois, comme des bêtes fauves dans leur cage, en poussant des cris épouvantables. De temps en temps une sonnette se fait entendre, comme au marché européen de Nangasaki. Les uns écrivent sur de petits carrés de papier, les autres lèvent les bras en l'air; c'est un tumulte amusant à voir, mais dont les oreilles sont assourdies. On dit qu'il se fait en cet endroit plus de marchés que dans tout le royaume du milieu. Comment peuvent-ils s'entendre? »

— Plusieurs journaux du Midi ont signalé, dit le *Progrès*, l'apparition, dans un grand nombre de localités, d'innombrables légions de cousins, et on a cité notamment la plaine de la Crau où l'imperceptible insecte, exalté sans doute par les souvenirs que réveille ce champ de carnage, a déclaré la guerre à tous les chasseurs qui s'y étaient donnés rendez-vous, et après les avoir battus à plate couture eux et leurs chiens, les a expulsés de ces solitudes sans tenir compte de l'arrêté administratif qui autorisait ceux-ci à venir y brûler leur poudre et s'y estropier les uns les autres.

Mais le Midi seul n'a pas été frappé par ce fléau. Lyon, pour n'avoir pas crié si fort, n'en a pas moins eu sa part, et si les cousins n'y ont pas encore dévoré le dixième des enfants mâles à la mamelle, il les ont généralement mis dans le plus piteux état et sans distinction d'origine et de sexe confondant assez volontiers avec eux les adultes et même les vieillards, si coriace que soit leur peau, ce qui démontre au moins la profonde intelligence de ces buveurs de sang.

A Ferrache on croirait, à voir ces petits malheureux, qu'une épidémie a couvert leur visage de vésicules et de plaques granuleuses d'un rouge ardent; quelques-uns en sont devenus tout-à-fait méconnaissables. Ces vésicules et ces plaques sont l'œuvre des cousins, qui n'ont pas même épargné, nous assure-t-on, les jeunes pensionnaires de l'hospice de la Charité.

Sur les adultes les traces disparaissent plus vite, mais la piqure est beaucoup plus douloureuse que sur les enfants: ceux-ci ne cherchent pas même à se gratter et conservent toute leur gaieté.

Malgré l'abaissement de la température les cousins n'ont pas encore disparu... l'hiver serait-il le Marius à qui la providence a confié le soin de les exterminer?

Quelle activité dans les ports de Marseille qu'on élargit sans cesse! Et quel avenir est promis à la vieille cité rajeunie, lorsque le canal de Suez l'aura mise en communication directe avec l'extrême Orient!

En attendant que cette grande entreprise soit achevée, la plus puissante de nos compagnies de transport vient d'inaugurer un service de paquebots pour l'Inde et la Chine. Cette ligne va de Marseille à Alexandrie en touchant à Messine, et non plus à Malte, ce qui lui permet de faire le trajet en six jours, au lieu de huit. D'Alexandrie à Suez, elle emprunte le chemin de fer égyptien qui passe par le Caïre. A Suez, un autre bateau à vapeur des Messageries impériales reprend les voyageurs, pour les conduire dans l'Inde et jusqu'en Chine.

Ainsi, le paquebot qui a quitté Marseille aujourd'hui dimanche à deux heures, arrivera à Messine le 22 (distance 572 milles ou 921 kilomètres); il sera à Alexandrie dans la journée du 23 (distance 836 milles ou 1,347 kilomètres); la traversée de l'Egypte par le chemin de fer est de 406 kilomètres.

Le départ de Suez aura lieu le 26 ou le 27. Le paquebot touchera Aden sur la côte Arabique, à 1,308 milles (799 kilomètres) de Suez; il arrivera du 11 au 13 novembre, à la Pointe de Galle (îles de Ceylan), après avoir encore parcouru 1,594 milles ou 2,135 kilomètres. A la pointe de Galle, le service se bifurque: un paquebot de la Compagnie attend les voyageurs à destination de l'Inde, les conduit à Calcutta, après avoir fait escale à Pondichéry et à Madras.

Cependant le paquebot venu de Suez continue sa route vers Singapour, où il arrive du 18 au 20 (1,304 milles ou 2,233 kilomètres); de là à Saigon, en Cochinchine (637 milles ou 1,026 kilomètres); puis à Hong Kong, en Chine, du 26 au 28 (815 milles); la enfin un troisième paquebot prendra les voyageurs pour les porter à Shang-hai (800 milles) en quatre jours.

Les passagers auront donc franchi en quarante jours les 14,500 kil. qui séparent Marseille de Shang-hai.

Ainsi nous ne sommes plus qu'à quarante jours de la Chine, et nous pouvons nous y rendre sur des navires français.

— Dimanche dernier, le nommé Joseph Chaize, père, demeurant à Chassignol, commune de Saint-Appollinaire, a tiré deux coups de fusil sur le sieur François, son voisin, avec qui il avait déjà eu précédemment plusieurs querelles et même quelques procès. Le sieur François ne fut pas atteint, mais voulant avoir l'explication de cet acte de vengeance, il courut sur Chaize, qui s'enfuyait; au moment où il l'atteignait, celui-ci se retourna et lui porta un coup de couteau dans le bas ventre; en même temps, le fils Chaize qui se trouvait avec son père, lui assena un coup violent sur les reins avec la crosse du fusil.

L'état du sieur François est grave; il ne paraît pas cependant que sa vie soit en danger.

Le fils Chaize est arrêté; le père est en fuite. (Mémorial de la Loire).

— Mardi 21 octobre, dit le journal de Saône-et-Loire, vers les quatre heures du soir, on voyait, depuis Mâcon, dans la direction du nord-ouest, d'épais nuages noirs que la foudre sillonnait de temps à autre. Il était évident qu'un violent orage éclatait dans les environs.

Le lendemain, en effet, on apprenait que de grands désastres avaient eu lieu à Azé et s'étaient étendus principalement sur deux hameaux de cette commune, ceux d'Aïne et de Chussin. Voici les renseignements qui nous sont parvenus sur ce sinistre:

« Une trombe s'est abattue sur ces hameaux; elle a occasionné une inondation considérable qui a pris en quelques minutes les plus vastes proportions; l'eau tombait avec une telle abondance, que les ruisseaux ont été transformés en torrents impétueux qui emportaient tout ce qui se trouvait sur leur passage. Leurs flots roulaient des arbres entiers, des souches énormes, des masses de terre et de gravier.

« A l'entrée d'Aïne, les eaux ne trouvant pas un débouché suffisant, se sont accumulées contre un bâtiment neuf très-solidairement construit et qui s'est écroulé. Ce bâtiment servant de tinalier n'était point habité il appartenait à M. Aucaigne maire d'Azé. Dans une maison voisine, il y avait une famille entière qui, surprise par l'inondation, cernée de toutes parts et voyant avec effroi grossir le torrent, se croyait condamnée à périr. Le père, entouré de ses enfants en pleurs, s'était jeté à genoux et recommandait son âme à Dieu, lorsque la chute du tinalier ayant livré passage au torrent, l'habitation se trouva promptement dégagée.

« Cette masse d'eau est arrivée si inopinément et avec une telle rapidité que les maisons d'Aïne et de Chussin ont été envahies avant qu'on ait eu le temps de prendre aucune mesure préservatrice. La plupart des caves étaient garnies de vins provenant de la dernière récolte et renfermés dans des fûts non encore bouchés; plusieurs tonneaux ont été emportés dans les champs.

« Des murs se sont effondrés, les terres ont été profondément ravinées, des jardins et des prairies ont été couverts d'une couche épaisse de sable.

« Le parc de M. de Murard a été littéralement bouleversé: une plantation d'arbres verts s'est trouvée transportée dans la cour du château. Au moment du désastre, M. Murard avait chez lui des personnes à dîner. Les cuisines y ont été inondées, et l'eau s'y est précipitée avec tant de furie qu'elle a emporté jusqu'à l'argenterie. Le lendemain on retrouvait plusieurs pièces, et notamment un plat d'argent, enfoncés profondément dans la vase.

« Dans ce cataclysme, personne heureusement n'a péri; mais les pertes matérielles sont considérables.

« Les eaux qui avaient fait irruption avec la rapidité de la foudre, se sont écoulées de même. Après le passage du torrent, on voyait, au milieu des champs dévastés, des arbres, des meubles, des tonneaux et jusqu'à une énorme cuve qui avait été enlevée d'une cour dont le portail était emporté.

« Dans ces douloureuses circonstances, tous les habitants se sont prêtés un concours réciproque. On cite en particulier les membres de la société de secours mutuels qui se sont mis avec le plus louable empressement à la disposition du maire, membre honoraire, pour débayer son bâtiment écroulé. »

On lit dans le *Courrier de Marseille*:

« Un drame aux terribles péripéties s'est passé, dans la soirée du 20 octobre, dans une maison située à un demi-kilomètre environ de la station du chemin de fer de Saint-Nazaire et habitée par le sieur Toulouan.

« Vers sept heures du soir, trois hommes masqués et armés de poignards faisaient irruption dans la cuisine qui se trouve au rez-de-chaussée, et, sans proférer une parole, après avoir renversé la tante du sieur Toulouan, donnèrent un coup de poignard à sa belle sœur, et saisi, sur les genoux de sa mère, un enfant à peine âgé de six mois, comme pour l'étrangler, ils ont engagé avec le maître de la maison une lutte terrible dans laquelle celui-ci a reçu trois blessures graves, mais non mortelles, on l'espère du moins.

« Attiré par les cris des victimes, le sieur Daumon, le plus proche voisin, et ancien militaire, accourut en toute hâte, se jeta sur un des assassins qu'il mit à la porte; mais, ayant lui-même reçu trois coups de poignard, il aurait succombé avec toute cette famille, si le sieur Toulouan, saisissant un fusil, n'eût fait feu sur celui qui paraissait être le chef de la bande; malheureusement, le coup mal dirigé ne l'atteignait point. Mais les assassins, effrayés par le bruit de la détonation, et craignant d'être surpris, se décidèrent à prendre la fuite.

« Le malheureux Toulouan, affaibli par ses blessures et par la lutte qu'il avait soutenue, s'affaissa alors baigné dans son sang.

« La gendarmerie d'Ollioules et les habitants du quartier se mirent aussitôt à la recherche des assassins, sans qu'il leur ait été possible, pendant toute la nuit, de retrouver leur trace.

« Le procureur impérial de Toulon et le juge d'instruction, ainsi que le commandant de gendarmerie, instruits aussitôt de ce tragique événement, se sont transportés sur les lieux et ont reçu les déclarations des victimes. Des recherches actives sont faites, et, quoiqu'elles n'aient pas encore été couronnées de succès, on espère que ces hardis malfaiteurs ne tarderont pas à tomber entre les mains de la justice.

« Le vol paraît avoir été le mobile de cette audacieuse et criminelle tentative.

« Le sieur Toulouan seul est grièvement blessé, le petit enfant n'a pas eu de mal, quant aux trois autres personnes, quelques jours suffiront pour les guérir complètement de leurs blessures. »

— Nous lisons dans le *Journal d'Ille-et-Vilaine*:

Dans la nuit du 13 au 14, M. l'abbé Contin (Etienne), jeune séminariste, en vacances à Saint-Suliac, chez ses parents, crut entendre, vers minuit, des cris de détresse partant de la Rancé, sur laquelle donnent les fenêtres de sa chambre. M. Contin se leva s'habilla et descendit sur la grève; d'abord il n'entendit rien, mais à la fin quelques faibles cris plaintifs vinrent à ses oreilles. Certain qu'il y avait là quelqu'un qui disputait à la mer un dernier reste de vie, M. Contin avisa sur la grève une petite embarcation dite youyou et vint à bout, après beaucoup d'efforts, de le mettre à l'eau.

La nuit était obscure et le courageux abbé n'entendant plus rien, courait en vain des bordées, quand à environ un kilomètre il aperçut une embarcation coulée entre deux eaux, et sur laquelle un malheureux à demi-mort se soutenait à peine avec un aviron. A l'aide d'une manœuvre habile, et non sans danger, M. Contin vint à bout d'atteindre cet homme et de le hisser dans son youyou. C'était un marin employé à bord d'un petit navire qui transportait de la pierre du port Saint-Jean à Saint-Malo, et qui, en revenant de conduire deux de ses amis à leur bâtiment, vers neuf heures du soir, avait vu couler son embarcation.

M. Contin l'emmena chez ses parents, lui prodigua ses soins, et le lendemain, l'aide à relever son embarcation et à rejoindre le port Saint-Jean.

— Voici comment, avec un peu de présence d'esprit, on se tire d'un mauvais pas:

Un dramaturge bien connu, M. B..., était allé voir son père, vieux militaire qui habite la banlieue, et dont la jambe gauche a été emportée par un boulet à Waterloo. Pour charmer ses loisirs, M. B... emprunte le permis de chasse de son père et va jeter sa poudre aux... alouettes et autres mythes des environs de Fontenay-aux-Roses. Arrivé à la lisière du bois, il rencontre un garde qui lui demande son port d'armes avec l'accent profondément distingué que vous connaissez.

— Diable! diable! murmure le garde en parcourant le papier timbré de l'administration, c'est à peu près votre signalement, mais je ne vois pas de jambe de bois.

— Ne vous inquiétez pas, monsieur, riposte gravement le dramaturge; je n'emporte jamais ma jambe de bois à la campagne: elle me gênerait pour courir.

— Je n'ai rien à dire à cela, monsieur, vous êtes en règle.

— On s'entretient dans le monde de l'arr station au moyen du télégraphe électrique, d'un couple fugitif composé d'un jeune homme et d'une jeune fille de grande famille. Le dénouement heureux de cette affaire, qui va se terminer par des fiançailles déjà annoncées, rappelle quelques uns des services récemment rendus par le télégraphe électrique.

— Un train vide s'étant choqué contre des tombereaux laissés sur la voie, le conducteur fut jeté hors de la machine qui continua à courir seule et à toute vapeur. Avis fut immédiatement donné par le télégraphe à toutes les stations; ensuite le directeur s'élança sur la ligne, avec une autre machine, à la poursuite de l'échappée.

Il l'atteignit et manœuvra de manière à la laisser passer; puis il se mit en chasse après elle. Le conducteur réussit enfin à s'emparer de la fugitive, et tout danger disparut.

Déjà onze stations avaient été traversées, et quand on arrêta la locomotive, elle n'était plus qu'à deux kilomètres de la gare d'arrivée. Le dommage qu'elle ait causé, si l'on n'avait été prévenu de l'événement, eût surpassé la dépense de toute la ligne télégraphique. Ainsi le télégraphe paye ce jour-là le prix de son installation.

— Un matin, une locomotive abandonnée un instant par mégarde prit tout à coup son essor et s'élança sur la ligne en pleine vapeur, avec une vitesse effrayante. Tous ceux qui la virent s'échapper sans guide sur un chemin parcouru par de nombreux convois s'attendaient à de terribles accidents. Mais le télégraphe eut bientôt dépassé la fugitive en avertissant de sa fugue les divers chefs de station.

A l'une d'elles on eut le temps de tourner les aiguilles de manière à diriger la locomotive égarée sur une voie latérale où elle ne rencontra que quelques wagons de charge qui arrêtèrent sa course désordonnée.

— En établissant la balance de ses comptes, la Banque d'Angleterre trouva un déficit de 100 livres ster-

ving en espèces. La nuit se passa en vain à la recherche de cette erreur. Le matin, l'un des employés suggéra l'idée que cette erreur avait été commise en expédiant plusieurs caisses de numéraire parties la veille par Southampton pour les Indes occidentales.

Aussitôt on court au télégraphe et l'on commence une chasse donnée par l'électricité à la vapeur qui avait une avance de 48 heures. La commotion se fait sentir et les fils demandent si tel vaisseau est encore dans le port.

- Il va lever l'ancre, répond-on.
- Qu'on l'arrête, dit de nouveau l'électricité.
- L'ordre est exécuté.
- Ce navire porte-il des caisses avec telle marque ?
- Oui.
- Qu'on les pise !
- Elles sont pesées.

L'une d'elles, la délinquante, était plus lourde que les autres, et la différence du poids correspondait juste à celui de 100 livres sterling.

— Laissez appareiller, dit alors le fil mystérieux.

La Banque d'Angleterre se contenta de débiter de la somme de 100 livres sterling expédiées en trop le compte de la Compagnie des Indes. L'erreur fut ainsi reconnue à 160 kilom. de distance, dans l'espace de moins d'une heure et sans qu'on eût besoin d'ouvrir les caisses.

— On peut être bon coiffeur et ne pas connaître sa langue. Jusqu'à présent, aucun des membres de cette intéressante corporation n'a aspiré aux honneurs de l'Académie.

Un quidam, trop ferré sur les imparfaits du subjonctif, entre un jour chez un frater coiffeur.

— Je voudrais que vous me coupassiez les cheveux.

— Apprenez, Monsieur, lui répond le frater du ton de la dignité blessée, apprenez que je ne coupe pas les cheveux, — je les coupe.

— Le conseil municipal de la petite ville de..., voulant faire l'acquisition d'une pompe à incendie, s'est réuni tout récemment en séance extraordinaire et a pris une délibération composée de quatre articles suivants :

Art. 1^{er}. La pompe à incendie est destinée à éteindre les incendies.

Art. 2. Tout habitant de cette commune est pompier en naissant.

Art. 3. En cas d'incendie, la pompe ne sera délivrée au pompier que d'après une délibération du conseil municipal, approuvée ensuite par le sous-préfet.

Art. 4. La pompe devra toujours être essayée la veille d'un incendie.

— Dernièrement, M. X..., qui voulait employer un Allemand à la rédaction de son journal, demanda à ce dernier son opinion politique et en obtint la réponse suivante :

« Je n'ai pas d'opinion proprement dite. J'adhère à la France comme le Pays où je veux vivre, quoique ce ne soit pas ma Patrie. Cependant, dans le Siècle où nous vivons, il faut être Constitutionnel. En votant tout mon Temps à la Presse, je ne crains pas les Débats. Pour le reste, je ferai tout au Monde pour que notre Union dure. »

Au CATÉCHISME. — Le vicaire. — Combien y a-t-il de sacrements ?

L'enfant. — Il n'y en a plus.

Le vicaire. — Comment ? il n'y en a plus ?

L'enfant. — Mais non, monsieur, puisque vous avez donné les derniers l'autre jour à ma grand-mère.

VARIÉTÉS.

LE PONT DU DIABLE.

Vers l'an 1600, vivait la belle Diane de Chateaurand, qui fut l'épouse de Anne et Honoré d'Urphe, membres distingués de la plus illustre famille du Forez.

Dès l'âge le plus tendre elle entra dans le couvent des Ursulines, dont la fondatrice de l'ordre, Angèle de Bresse, était l'une de ses tantes. On conçoit tout l'attachement et les soins qui entourèrent cette jeune fleur. La supérieure l'avait reçue avec une tendresse passionnée qui se communiqua insensiblement aux autres religieuses. Aussi ce fut à qui aurait la meilleure part de cette maternité spirituelle. Dans cette commune affection s'étaient fondus toutes ces petites aigreurs de cœurs innocents et remplis d'envieuses aspirations vers l'inconnu.

Dotée d'un de ces esprits heureux où toute graine semée germe d'elle-même sans effort, la jeune Diane ne connut pas la fatigue du travail et atteignit sa seizième année sans connaître les larmes, elle pourtant qui en fit couler de bien amères au noble paladin qui devint son époux, après une série d'incidents des plus dramatiques.

A cette époque survint un événement de peu d'importance, il est vrai, mais qui, dans la vie paisible et uniforme de cette beauté à l'imagination vive et ardente, ne pouvait manquer de laisser un brûlant souvenir.

Honoré d'Urphe, cinquième fils de Jacques d'Urphe, lieutenant-général du Forez, après avoir fait ses études au collège de Tournon, vint passer de douces années au château de la Bâtie, sur les bords du Lignon. Conduit un jour au couvent des Ursulines par son père, désireux de terminer une affaire d'intérêt avec la mère abbesse, le jeune Honoré rencontra sous le berceau de charmes du jardin, la belle Diane de Chateaurand. A la vue de cette beauté éblouissante le jeune comte ne put que balbutier les premiers mots du vocabulaire des amoureux. Bref, ils s'aimèrent et dès ce jour l'imagination des deux adolescents vogue dans les eaux du tendre et du merveilleux.

Sortie du couvent et rentrée dans sa famille, Diane fut conviée à toutes les fêtes et devint la reine de tous les tournois de la province. Grâce aux bons rapports qui avaient toujours existé entre les deux familles, Honoré d'Urphe n'eut pas de peine à se rapprocher de celle qu'il aimait déjà de toutes les forces de son âme. Dans une chasse à courre, le jeune comte emporté par son ardeur chevaleresque, fit une chute

de cheval, et ses valets le transportèrent au pied d'un arbre, près du pont qui porte aujourd'hui le nom de Pont du Diable. La des soins empressés lui furent prodigués par la belle Diane qui avait bientôt rejoint son chevalier. C'est dans cet endroit, précisé par le chroniqueur, qu'eut lieu entre eux un échange de serments d'amour et une promesse mutuelle de s'aimer un jour.

Le touriste qui, après avoir visité les ruines du château de Couzan, remonte le Lignon, arrive bientôt dans une gorge profonde entourée de bois et de rochers. La rivière gronde et bouillonne au fond du ravin et arrose ce bassin agreste, resserré par deux lignes de montagnes appartenant d'un côté à la commune de St-Bonnet-le-Courreau et de l'autre à celle de St-Georges-en-Coman. Ici l'œil s'arrête avec plaisir sur des masses de bois pins semblables à de solides bataillons, là s'élèvent des bouquets d'arbres, semés au hasard sur ces pentes abruptes comme de hardis tirailleurs. Un chemin étroit, tortueux, descend de la colline, se dirige en serpentant jusqu'au Pont du Diable et va ensuite, en remontant par mille pics inextricables dans le rocher, au bourg de St-Georges, placé au sommet de la côte comme un nid d'aigle. Triste chemin, où le voyageur altéré peut faire un faux pas et trouver la mort au fond du gouffre. Un penseur pourrait le comparer à ces caractères fortement trempés qui se tracent un but dans la vie et y marchent imperturbablement à travers les écueils ; la rivière, au contraire, pareille à ces esprits souples et conciliants qui se plient au gré des événements, décrit à chaque instant des courbes gracieuses, obéissant au moindre caprice du sol rocailleux qui lui sert de lit.

A la jonction des deux vallons et au bas de l'escarpement dont la tranchée plonge verticalement dans la rivière, se trouve le Pont du Diable, pont élevé mais étroit, ressemblant assez, pour sa coupe hardie, aux fameux ponts dits Romains, si appréciés par les archéologues. Mais d'où vient ce nom si bizarre ? « Pont du Diable ? » quelle est son origine ?

Si l'on consulte une vieille Légende à peu près inconnue de nos jours, telle serait la réponse à cette question.

« Une haine de famille, véritable vendetta, existait depuis quelques années entre les seigneurs de Couzan et de Chateaurand.

« Une rencontre inévitable eut lieu entre les chefs des deux maisons sur la limite de leurs fiefs, c'est-à-dire au Pont du Diable. Les deux champions se précipitèrent avec fureur l'un contre l'autre et les deux épées se croisèrent au milieu de cet étroit passage.

« Va mécréant, dit le sire de Chateaurand, en frappant d'estoc et de taille son adversaire, tu as déshonoré le blason de tes ancêtres. Par St-Pancrace, mon patron, la rivière sera son tombeau ! Tu en as menti dans ta gorge, chien de bâtard, répond le sire de Couzan. Par Belzebuth je chercherai dans son sang !... Satan, mon âme à toi si tu me donnes la victoire !

« A ces mots un rire satanique et effrayant se fit entendre et l'infâme blasphémateur tombe fou-à-droy dans le torrent.

« Si l'on veut ajouter foi à d'autres récits, le nom donné à ce pont provient de différentes apparitions qui eurent lieu à l'époque des guerres de l'Empire.

« On disait avoir vu assis sur ce pont le Diable recouvert d'un sombre manteau. Celui qui jouait ce triste rôle n'était pas autre chose qu'un pauvre conscript réfractaire, caché dans les bois et qui de temps en temps, tâchait de pénétrer dans sa chaumière, en traversant la nuit ce lieu solitaire.

Bien d'autres contes ont été faits aux veillées, mais je ne m'y arrêterai point, je cherche la vérité dans l'histoire et les documents authentiques.

A mon sens, la véritable origine de ce nom paraît remonter à l'an 1625, ainsi qu'il résulte d'une pièce inédite.

Nous avons dit que la rivière sépare les deux collines jadis couvertes de bois. Or, une partie de la forêt, sur la rive droite, appartenait à Jacques d'Urphe qui en avait fait l'acquisition. A son décès Anne et Honoré d'Urphe, ses deux fils, eurent à se partager cette forêt et une contestation s'éleva entre les deux frères. La source de ce dissentiment remontait peut-être au mariage de Anne d'Urphe et n'avait pour motif apparent que le partage de ces bois. En effet Honoré d'Urphe, sur les instances de sa famille, abandonna à son frère aîné la main de celle qu'il aimait plus que lui-même. Un violent chagrin s'empara de ce cœur noble et généreux. Une voix mystérieuse lui cria : « Va en Palestine, Dieu le veut. » Il obéit et devint bientôt chevalier de St-Jean-de-Jérusalem. — Revenu dans sa famille, après dix ans d'absence, il se réconcilia avec son frère, dont les idées avaient bien changé. Celui-ci avait à Honoré la stérilité de sa femme et lui fit part de son dessein d'embrasser l'état ecclésiastique. Généreux à son tour, il proposa même à son frère d'épouser sa femme la belle et riche Diane de Chateaurand. La proposition fut acceptée avec ardeur. Néanmoins la chronique raconte qu'Honoré d'Urphe n'eut pas d'enfant de sa jolie femme et qu'il fut même obligé de s'en séparer à la fin. Ses historiens nous représentent Diane de Chateaurand comme une déesse, d'un caractère extraordinaire, follement éprise de ses charmes, à ce point qu'elle fuyait constamment les rayons du soleil, tenant les ouvertures de son castel hermétiquelement fermées, et son visage rose et satiné couvert d'un masque.

Honoré d'Urphe se jeta avec ardeur dans le parti de la ligue, et après une dure captivité, se retira en Savoie, où il composa son ingénieux roman de l'As-tres. C'est de son inclination précocée pour la charmante Diane, des obstacles qu'il éprouva, de son désespoir et du succès désespéré de son attachement qu'il tira le fond de son admirable chef-d'œuvre.

La difficulté qui existait relativement au partage des bois fut tranchée par les deux frères dans un acte authentique dont voici la teneur. — Pour l'intelligence de ce titre nous avons traduit les termes féodaux et supprimé ce qui est étranger à ce récit.

« L'an 1625 et le 30 d'octobre, pardevant F. notaire au bailliage de Forez, etc., furent présents :

« Anne d'Urphe, doyen de l'Eglise, comte de Lyon et doyen du chapitre de Montbrison, et Honoré d'Urphe, marquis de Baye, de la Bâtie, de Bussey et bailli du Forez, frère d'Anne d'Urphe.

« Lesquels nous soussignés comte d'Urphe voulant mettre fin à la désunion de nos cœurs pour la division de la forêt du Mas en Mornand, sciemment et arrivant à un pont que nos tenanciers appellent Pont du Diable, vu l'esprit malin qui a soufflé dans nos cœurs pour le partage d'icelle forêt ; voulons d'ensemble après la division desdits forêts et futaies la réconsolidation dudit pont, pour laquelle il sera amené par nos gens de taille et corvées de Grande-Ris et de Courro (aujourd'hui Courreau dont l'étymologie me paraît être courré, queurs chène) tous les bois gros ou ronds et la pierre nécessaire, etc... »

Telle est, je crois, la véritable origine du Pont du Diable qui paraît avoir joué un rôle dans la vie des personnages désignés dans notre notice.

Aujourd'hui, il livre passage au plaideur qui se rend à l'audience du juge de paix.

Il y a eu et il y aura toujours des discordes dans les familles, des créanciers et des débiteurs, des gens de bonne et de mauvaise foi ; on comprend donc aisément cette menace proverbiale qui s'échange parfois, dans le pays, entre les plaideurs acharnés : « je te ferai passer le Pont du Diable et monter la Côte de Saint-Georges. »

PROST, n°.

Membre de la Diana.

Pour les articles non signés : FERLAY.

— Le Miroir Parisien, journal des dames et des demoiselles, commence sa 5^e année, toute personne qui s'abonnera pour un an, à dater du 1^{er} octobre 1862 et 1^{er} janvier 1863, recevra de suite, en prime et gratis, un bel Album photographique, richement relié avec fermail ; le Miroir Parisien paraît le 1^{er} de chaque mois, sa rédaction est très-variée, donne des modes colorées, broderies, tapisseries, lingerie, grâces, musique de choix, etc. Prix d'abonnement : Paris, 10 fr. ; départements, 12 fr. ; payables en timbres-poste à 20 c. ou en mandat à l'ordre du directeur, boulevard Sébastopol (r. g.), 15, à Paris (pour recevoir la prime franco envoyer 4 fr. en plus).

DEJEUNERS DES ENFANTS.

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le RACHOIR des Arabes de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris.

CHOCOLAT PURGATIF DE DESBRIÈRE.

Cet agréable purgatif se prend facilement et ne cause ni irritation, ni malaise. On le mange sec et on prend aussitôt une tasse de café, de thé ou lait ou tout autre potage. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature Desbrière, car il y a des contrefaçons.)

MAL DE DENTS. — L'Eau du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

Le Tirage définitif est très-prochain, de Loterie St-Point, comprendra 181 lots et le gros lot de CENT MILLE francs. (Le billet 25 c.)

Pour recevoir Billes pour cet important dernier tirage, adresser immédiatement au Directeur du Bureau-Eratitude, rue Rivoli, 68, Paris (mandat de poste ou timbres-poste) 10 fr. pour quarante billets, — 45 fr. pour 60 billets, — 25 fr. pour 100 billets.

VILLE DE PARIS.

Construction du QUARTIER NEUF du LUXEMBOURG, en vertu des traités passés avec la Ville de Paris, et des Décrets Impériaux, en date des 4 décembre 1850 et 5 juin 1858.

EMISSION par la Société du quartier neuf du Luxembourg de DIX MILLE HUIT CENTS OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES de 500 francs chacune, remboursables annuellement à six cents vingt-cinq francs, par voie de tirage au sort et dans un délai de 46 ans.

CONDITIONS ET AVANTAGES DE LA SOUSCRIPTION : 1^o Versement, soit en une seule fois au moment de la souscription, soit par cinquante et de mois en mois, à partir du premier versement, qui a eu lieu en souscrivant.

2^o Intérêts à cinq pour cent payables sans frais ni impôt, les premiers juin et premier décembre de chaque année, à Paris, au siège social, 62, rue de Richelieu, et dans chaque chef-lieu de département, chez les banquiers chargés de recevoir les souscriptions.

3^o Paiement de la totalité des intérêts sur 500 fr. à partir du versement du premier cinquième.

4^o Bonification immédiate de 4 fr. 16 c. pour chaque obligation entièrement libérée au moment de la souscription.

5^o Titres nominatifs ou au porteur, au choix des souscripteurs.

Le remboursement des obligations et de la prime qui y est attachée, est garanti par voie d'inscription hypothécaire, au profit des Obligataires, prise sur les terrains et immeubles composant et devant composer le nouveau quartier, le 12 avril 1861, au bureau des hypothèques de Paris (1^{er} bureau, vol. 958, n° 154).

Aussitôt après la clôture de la souscription, les formalités seront remplies pour que les titres soient cotés à la Bourse.

On souscrit dans le département de la Loire chez les banquiers et les notaires, et notamment :

A St-Etienne, chez MM. Balay frères et Cie, banquiers, rue des Jardins, 9 ; et M. Brossart, agent de change, rue du Treuil, 6 ;

A Rive-de-Gier, chez MM. Binachon père et fils, banquiers ;

A Saint-Chamond, chez M. J.-P. Coste, banquier ;

A Roanne, chez madame veuve Jeanne-Chaveron-dier et fils, banquiers ;

A Charlieu, chez M. Vadon jeune, banquier ;

A Montbrison, chez MM. Gonnard-Tissier et fils, banquiers.

AMÉLIORATION, purification et guérison des vices affaiblissants, fatigues et maladies sans opération ni remèdes, par les Lunettes graduées de RAPHAËL et FISCHER, 100, rue de l'Impératrice, près Bellecour, à Lyon.

PLUS DE BENZINE.

ESSENCE DU CANADA

Incolore et d'odeur agréable.

Adoptée par la fabrique lyonnaise, enlève les taches sur les soieries, lainages, draperies, ganterie, etc., etc., sans altérer les nuances, même celles que l'eau tache. — Dépôt à Roanne, chez M. GERBAY, pharmacien.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES, 1862.

Médaille de prix.

CAFÉ DES GOURMETS.

Pour que le Café des Gourmets soit exquis, il ne doit pas métré plus de 6 grammes pour 1 tasse ; — avec 30 grammes (une once, ancien style), 5 tasses ; — avec une boîte de 250 grammes, 40 tasses ; avec une boîte de 500 grammes, 80 tasses.

Les consommateurs sont invités à demander des boîtes fermées par une bande portant le nom de MM. TRÉBUCHEN FRÈRES.

USINE DES GOURMETS

Produits alimentaires de la maison Trébuchet.

Café des Gourmets, prix 2 40 le 1/2 k.
Chocolat de Campagne européenne, 1.80 —
Chocolat des Gourmets, papier bleu d'éclair, 2.40 —
— — — — — papier gris perle, 2.40 —
— — — — — papier blanc, 3. —

Vente en gros à St-Etienne, chez MM. ER. CLOZEL et fils, 24, rue des Jardins.

Les misères, dangers et désappointements que, jusqu'ici, les malades ont éprouvés dans les drogues nauséabondes, se trouvent à présent remplacés par la certitude d'une radicale et prompte guérison moyennant la délicieuse farine de santé Revalescière Du Barry de Londres, qui rend la parfaite santé des organes de digestion, des nerfs, poudrons, foie et membrane muqueuse, aux plus épuisés même, dans les mauvaises digestions (dyspepsies), gastralgies, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bourdonnement aux oreilles, acidité, pituite, nausées et vomissements ; douleurs, aigreurs, crampes et spasmes d'estomac ; insomnie, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruptions, mélancolie, dépression ; rhumatisme, goutte, fièvre, catarrhe, hystérie, névralgie, vice du sang, la fleur blanche, les pâles couleurs, hydropisie, manque de fraîcheur, et d'énergie nerveuse.

Extraits de 58,000 guérisons. — N° 52,081 : M. le duc de Ploussac, maréchal de cour, d'une gastrite. — N° 58,607 : M. Dédé, 15, rue Duvivier, Paris, d'une maladie inflammatoire qui avait résisté à tout traitement médical. — N° 58,216 : Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), 11 février 1862 : « Dans notre hôpital, dont j'ai la direction, les patients se trouvent merveilleusement bien de votre Revalescière, et je viens donc vous prier de m'en envoyer 78 kilogrammes. — Saint-Félicien de Saint-Joseph. » — N° 50,446 : M. le comte Stuart de Decies, pair d'Angleterre, d'une dyspepsie (gastralgie), avec toutes ses misères nerveuses, spasmes, crampes, nausées. — N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, des nerfs, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 56,418 : le docteur Minster, de crampes, spasmes, mauvaise digestion et vomissements journaliers. — N° 51,528 : M. W. Patching, d'hémorroïdes. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et stérilité de 25 années. — N° 48,422 : M^{me} la comtesse de Cast-Stuart, de 9 ans d'une irritation horrible aux nerfs aliénant l'esprit. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 16 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-méd. Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,422 : M. Baldwin, du débâclement le plus complet, paralysie des membres par suite d'exès de jeunesse. — N° 51,615 : M. le baron de Polentz, préfet de Langenau, de constipation opiniâtre et souffrance des nerfs. — N° 48,721 : M. le baron Zalkowski, général de division, de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. — N° 55,860 : M^{le} Gallard, rue du Grand Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire, après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût que quelques mois à vivre. — Elle a opéré 58,000 guérisons où tout autre remède avait échoué. — N° 57,916 : « Si j'étais l'Empereur, j'ordonnerais que tous les soldats affaiblis en fissent usage. — Chevillon, officier de santé. »

MAISON BARRY, PLACE VENDÔME, 26, à PARIS.

1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil. (franco), 52 fr. Qualité double, 1/2 kil., 8 fr. ; 1 kil. (franco), 58 fr. Contre bon de poste.

Dépôt à Roanne, chez M. ROUBAUD, pharmacien.

— Plan de Roanne. M. Durand, libraire, rue du Collège, est chargé de prendre les noms des personnes qui voudraient souscrire au plan de Roanne, dressé par M. Montaigne, géomètre, d'après les documents récemment recueillis pour le cadastre.

MERCURIALE

DES HALLES DE ROANNE ET MONTBRISON.

Druiet Marché.

PRIX MOYENS.

Roanne. Montbrison

DETERMINÉES PRODUITES.	Roanne.	Montbrison
Froment 1 ^{re} qual. le doub. déc.	4 00	4 30
id. 2 ^{me} qualité.	3 80	4 10
Seigle 1 ^{re} qualité.	2 60	2 30
id. 2 ^{me} qualité.	2 50	2 40
Orge	2 10	2 10
Avoine	1 35	1 50
Colza	0 00	6 00
Farine 1 ^{re} qualité.	48 00	49 00
Farine 2 ^{me} qualité.	45 00	46 00
Farine 3 ^{me} qualité.	25 00	00 00

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

Tribunal de Commerce de Roanne.

FAILLITE ROBELIN.

MM. les créanciers de la faillite ROBELIN, chapelier à La Pacaudière, sont convoqués à se réunir le sept novembre prochain, dix heures précises du matin, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour entendre le compte du syndic, les propositions du failli, consentir à un concordat, sinon assister à un contrat d'union.

Roanne, le trente octobre mil huit cent

soixante-deux.

BARBE, greffier.

Etudes de M^e L. LALIVE, avoué à Villefranche, et de M^e COUTY, notaire à Amplepuis (Rhône).

VENTE

PAR LA VOIE DE LA LICITATION JUDICIAIRE

A laquelle les Etrangers seront admis,

En l'étude et par le ministère de M^e COUTY, notaire à Amplepuis (Rhône).

EN UN SEUL LOT,

D'UN PETIT DOMAINE.

Consistant en

Trois corps de bâtiments, cour, aisances,

aie, jardin, terres, prés et bois,

Situé sur les communes d'Amplepuis et de

Fourneaux, lieu de vers le Mont,

Dépendant de la succession de Benoît Thi-

voyon, décédé à Amplepuis.

Adjudication fixée au mardi vingt-cinq no-

vembre mil huit cent soixante-deux, à

onze heures du matin.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

1^o André Thivoyon, propriétaire, culti-

vateur ;

2^o Mathieu Thivoyon-Baron, propriétaire ;

3^o Jean-Claude Thivoyon, propriétaire ;

cultivateur, demeurant tous trois en la com-

mune d'Amplepuis ;

4^o Benoît-Marie Thivoyon, propriétaire-

cultivateur, demeurant en la commune de

Saint-Jean-la-Bussière ;

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE